

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 mars 2019
Date d'affichage 28 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19
PRESENTS : 13 VOTANTS : 14

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 04 avril 2019 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
Mme LOZAÏC Odette Maire

Etaient présents : M KASZLUK Serge, Mme RENAUD Catherine, M ROUYER Claude Adjoint Mme Adjoint

M BELFORD Guy, Mme LEROY Christiane Mme COLLIGNON Sandrine M PENZA Frédéric, Mme SCALZOLARO Lina M CITERNE Yves M JOURNET Philippe MME TAYLOR Catherine Mme DERRIEN Edith

Etaient absents excusés : MESTRALETTI Yvonne a donné procuration à Mme DERRIEN Edith
M LHERMITTE Yves, M RUDANT Michel, M GONTIER Alain, Mme WOLOSZYN Murielle, M ALAIMO Stéphane

Secrétaire de séance : M PENZA Frédéric

Le procès-verbal du la séance du 19 mars 2019 est adopté à l'unanimité

Le point n° 18 est reporté

Délibération n°2019/08

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 du budget lotissement par Mademoiselle le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018

Délibération n°2019/09

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Mme Le Maire quitte la salle du Conseil.

Sous la présidence de M. KASZLUK, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 325 526,35€
011	Charges à caractère général 519 415,49€
012	Charges de personnel 583 138,67€
014	Atténuation de produits 98 807,00€
65	Charges de gestion courante 111 486,49€
66	Charges financières 1 523,96€
67	Charges exceptionnelles 10 956,14€
042	Transfert entre section 198,60€
Recettes	1 361 895,18€
013	Atténuation des charges 7 771,92€
70	Produit des services 283 917,16€
73	Impôts et taxes 626 121,56€
74	Dotations et participations 273 280,62€
75	Autres produits gestion courante 136 568,31€
76	Produits financiers 31,51€
77	Produits exceptionnels 34 204,10€
Résultat de l'exercice	36 368,83€ (excédent).
Résultat antérieur reporté	1 240 994,26€ (excédent).
Excédent de clôture :	1 277 363,09€

Investissement

Dépenses	433 601,08€
Recettes	467 829,61€
Résultat de l'exercice :	34 228,53€ (excédent).
Résultat antérieur reporté :	176 557,23€ (excédent).
Résultat de clôture :	210 785,76 €
Résultat de clôture cumulé :	1 488 148,85€
Déficit des restes à réaliser en :	- 726 407,92€ (déficit)
Résultat final :	761 740,93€

Hors de la présence de Mme LOZAIC, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal.

Délibération n°2019/10

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître,

Un excédent de fonctionnement cumulé de	1 277 363,09€
Un excédent d'investissement cumulé de	210 785,76€
Un déficit des restes à réaliser de	-726 407,92€

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Reporte le résultat cumulé de la section investissement 2018 de 210 785,76€ au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Reporte le résultat cumulé de la section fonctionnement 2018 de 761 740,93€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Affecte 515 622,16€ en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement : recette au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

PRECISE que cette reprise de résultats tient compte des restes à réaliser.

RAPPELLE que les restes à réaliser 2018 inscrits en report au Budget Primitif 2019 s'élèvent à :

- Dépenses : 726 407,92€

Délibération n°2019/11

VOTE DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter les taux des taxes suivantes pour l'année 2019 sans augmentation soit :

*	Taxe d'habitation	8,21%
*	Taxe foncière (bâti)	7,38%
*	Taxe foncière (non bâti)	45,79 %

Délibération n°2019/12

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix 12 voix Pour, 2 Abstentions (M CITERNE Yves, SCALZOLARO Lina) 0 voix Contre

Adopte le budget primitif 2019 du budget principal, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 020 500,00€

011 Charges à caractère général	574 100,00€
012 Charges de personnel	641 400,00€
014 Atténuation de produits	100 000,00€
65 Autres charges de gestion courante	155 969,07€
66 Charges financières	1 100,00€
67 Charges exceptionnelle	3 000,00€
042 Opération d'ordre de transfert entre section	100,00€
022 Dépenses pour imprévues Font	110 377,50€
023 Virement à la section d'Investissement	434 453,43€

Recettes 2 020 500,00€

013 Atténuations de charges	00,00€
70 Produits des services	311 390,00€
73 Impôts et taxes	601 869,07€
74 Dations et Participations	225 500,00€
75 Autres Produits de gestion courant	120 000,00€
R002 Résultat reporté	761 740,93€

Equilibré en section d'Investissement.

INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 310 200,00€
Recettes	1 310 200,00€

Délibération n°2019/13

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION SPORTIVE ATTAINVILLE

Madame le Maire propose le versement de

1 300 € à l'Association Sportive Attainvilloise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/14

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 AU COMITE DES FETES

Madame le Maire propose le versement de

2 400 € au Comité des Fêtes d'ATTAINVILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.
Délibération n°2019/15

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 A ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

Madame le Maire propose le versement de

1 000 € A ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (un membre du conseil ne prend pas part au vote)

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/16

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 AU DODGEBALL CLUB 95 D'ECOUE

Madame le Maire propose le versement de

800 € Au DODGEBALL CLUB

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/17

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 A L'ARESMA.

Madame le Maire propose le versement de

1 000 € à l'Association ARESMA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/18

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 AU COLLEGE D'EZANVILLE

Madame le Maire propose le versement de

500 € au collège Aimé Césaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/19

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 A L'OCCE

Madame le Maire propose le versement de

1500 € A L'OCCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/20

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE GEORGES SAND DE DOMONT.

Madame le Maire propose le versement de

100 € à l'Association Sportive du Lycée Georges Sand de DOMONT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/21

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 A AUX ANCIENS COMBATTANTS

Madame le Maire propose le versement de

150 € AUX ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/22

VOTE DE LA SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION ADVOCNAR (Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes)

Madame le Maire propose le versement de

300 € ADVOCNAR (Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération n°2019/23

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL D'OISE POUR ENCOURAGER L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE ET SENSIBILISER A L'OLYMPISME

Avec la désignation de Paris pour l'organisation des jeux olympiques et Paralympiques de 2024, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise ainsi que la Commune d'ATTAINVILLE ont décidé d'agir ensemble pour encourager et développer l'accès à la pratique sportive et sensibiliser à l'Olympisme.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer une convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à signer la convention ci-jointe

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Odette LOZAIC